



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

## SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

**Objet :**  
**Travaux IRVE :**  
**programme provisoire 2024**

**Extrait**  
du registre des délibérations du bureau syndical

**Délibération n° BS 1-7-2024**

### Séance du 8 février 2024

**Membres :**

En exercice : 13  
Présents : 8  
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt deux  
Le 8 février à 17 heures,

**Date de la convocation :**

1<sup>er</sup> février 2024

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Secrétaire de séance élu :**

Chantal MARTIN

**Étaient présents :** Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS et Alain ZOCCOLO.

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en février 2024.

**Étaient excusés :** Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités. Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention d'application spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et des travaux.

Le précédent marché de travaux IRVE 2022-003 attribué à l'entreprise Citéos jusqu'en novembre 2023 a permis la fourniture et pose de 33 bornes de recharge.

Selon le SDIRVE et la projection 2025, le besoin porte encore sur plus de 70 bornes réparties sur l'ensemble du département.

Afin de poursuivre l'accompagnement proposé par le SDES aux communes ayant transféré la compétence IRVE, il a été lancé une consultation pour un nouveau marché de travaux, le 24 novembre 2023, pour une durée d'une année, d'un montant de 1,2 M€ HT et reconductible une année.



A ce titre, il conviendra de reprendre tous les chiffrages en cours de validation sur la base de l'ancien marché de travaux **2022-003** afin de mettre en cohérence les nouveaux marchés **2023-006** et les faire valider par les collectivités concernées.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024  
Publié le  
ID : 073-257302232-20240208-DELIB\_BS010724R-DE

Il existe également la possibilité de réaliser 6 bornes rapides (50 kW) dans le cadre de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy Charge, 2 sont déjà affectées à la commune d'AIX-LES-BAINS et CHAMBERY devrait en installer 2 autres.

Il est aussi demandé au présent bureau syndical de valider ou non les nouvelles opérations d'IRVE listées ci-dessous :

MODANE	Retrofit borne e-Totem devant la Gare	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
MODANE	Retrofit borne e-Totem, place du Marché	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1 IRVE
CHAVANNE (LA)	Complément de 3 bornes parking autoroute, sortie 22, dossier SDES validé le 13 décembre 2022 avec 3 bornes	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC (bridée à 7kW / pdc)	3 IRVE

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme provisoire 2024 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, la convention de transfert de la compétence IRVE et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés à la (aux) convention(s) précitée(s), ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via SPBR1 / Easy-Charge et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le 2<sup>ème</sup> vice-président du SDES, à signer le cas échéant, les conventions de servitudes ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés.*

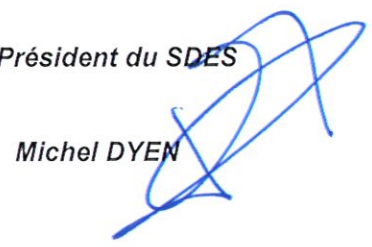
Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

  
Chantal MARTIN

Le Président du SDES

  
Michel DYEN

## Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2024

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCFE transférée OUI / NON	Date BS	N° Opération	Travaux				Commune					SDES		
											Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 1/01/2023 au 1/08/2023	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (Hors raccordement)	TVA non récupérable (raccordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC	
MODANE	MODANE	Retrofit borne e-Totem devant la Gare	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 157	OUI	OUI	8-févr.-24	IRVE24001	4 307	861	5 169			133		133	2 620	728	2 548	
MODANE	MODANE	Retrofit borne e-Totem, place du Marché	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 157	OUI	OUI	8-févr.-24	IRVE24002	3 949	700	4 198			133		133	2 216	566	1 982	
CHAVANNE (LA)	CC-CŒUR-DE-SAVOIE	Complément de 3 bornes parking autoroute, sortie 22, dossier SDES validé le 13 décembre 2022 avec 3 bornes	22/22 kW - AC/AC - 2 PDC (bridées à 7kW / pdc)	3	6	73 082	OUI	OUI	8-févr.-24	IRVE24003 IRVE24004 IRVE24005	7 700	1 540	9 240							1 540	9 240	
						#N/A				IRVE24006												
						#N/A				IRVE24007												
						#N/A				IRVE24008												
						#N/A				IRVE24009												
A valider le 8 février 2024 :				3	nouvelle(s) opération(s)		5	10				15 956	3 101	18 607	-	-	267	-	267	4 836	2 835	13 771
Total travaux année 2024					5	10						15 956	3 101	18 607	-	-	267	-	267	4 836	2 835	13 771